

La RSE **(Responsabilité Sociétale des Entreprises)**

1. Définition – Constat dans le domaine de la construction

La RSE, au sens général, est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Elle est définie dans la norme ISO 26000, autour de sept thématiques centrales :

1. La gouvernance de l'organisation
 - S'impliquer dans le projet, donner du sens au projet et à la démarche RSE,
 - Faciliter et valoriser l'intervention de chacun.
2. Les droits de l'homme
 - Le respect des personnes et des acteurs du projet (le M.O., la M.OE , les Entreprises, les futurs utilisateurs).
3. Les relations et conditions de travail
 - Sécuriser les interventions,
 - Former et équiper (EPI) ses collaborateurs et ouvriers,
 - Respecter le travail de l'autre / Respect de chacun.
4. L'environnement
 - Utilisation de matériaux sains,
 - Tri des déchets / écogestes.
5. La loyauté des pratiques
 - Prix justes et transparents,
 - Choix équitable des entreprises.
6. Les questions relatives aux consommateurs
 - Respect du maître d'ouvrage & des utilisateurs.
7. Les communautés et le développement local
 - Favoriser l'acteur local,
 - Développer un tissu et des compétences de proximité.

La démarche R.S.E. est une procédure large qui se développe et s'applique au-delà du monde de la construction (industrie, médias, ...). Elle ne peut être calquée telle quelle au BTP et à la réalisation de bâtiments sans être profondément adaptée. Faute de quoi elle perd tout son sens.

Nous constatons que les Maîtrises d'Ouvrage, Architectes et Entreprises, sont démunis sur la façon de définir, d'intégrer et de s'approprier efficacement cette nouvelle démarche, pour la concrétiser dans les projets de construction.

La mise en place de cette procédure interroge les Maîtrises d'Ouvrages, Architectes et Entreprises sur les nouveaux enjeux de l'acte de construire.

2. Les enjeux pour la construction et le bâtiment

La R.S.E. doit s'intégrer de manière globale, et propre au projet.

Nous ne traiterons pas dans cette fiche, les actions R.S.E. particulières à chaque intervenant développées dans le cadre de leurs activités respectives.

Ainsi, pour avoir du sens, la R.S.E. ne doit pas reposer uniquement sur un seul acteur, mais suivre un raisonnement global, depuis la pensée du programme jusqu'à la fin de vie du bâtiment ou de sa réhabilitation (effet circulaire).

Nous avons synthétisé les 7 thématiques en 3 axes majeurs :

- La dimension environnementale
 - Penser les programmes en prenant en compte la durabilité, l'adaptation à l'environnement et à la fonction
 - Concevoir des projets adaptés à leur environnement et écoresponsables
 - Bâtir avec un haut niveau d'exigence de qualité de réalisation et de recherche de robustesse. Porter une réflexion sur les méthodologies retenues et leur impact environnemental.

- La dimension sociétale
 - Considérer l'ensemble des acteurs associés au projet
 - Adopter une démarche constructive vertueuse au bénéfice de tous (Maitre d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, Entreprises, utilisateurs, population locale, générations futures ...)
 - Recentrer les enjeux autour du projet (pour qui, pourquoi, comment ?)

- La dimension économique locale
- (Développer et renforcer le tissu local des entreprises et acteurs de l'acte de bâtir. Réfléchir en termes de patrimoine pour le lieu et la collectivité).
 - Développer et renforcer le tissu local au bénéfice du territoire
 - Réfléchir en termes de patrimoine pour le territoire
 - Renforcer la dynamique et les compétences locales

3. Comment s'approprier cette démarche, recommandations

Ces bonnes pratiques doivent-être adaptées au programme en fonctions des phases et des acteurs du projet.

Elles sont développées au sein du tableau joint en annexe.